

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION HAÏTIENNE
AU DÉBAT GÉNÉRAL DE LA SIXIÈME COMMISSION (80e AGNU)
POINT 86 : PROTECTION DES PERSONNES EN CAS DE CATASTROPHE

PAR WISNIQUE PANIER, MINISTRE CONSEILLER

NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 2025
(À vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La question de la protection des personnes en cas de catastrophe revêt une importance vitale pour Haïti. Notre pays vit à la croisée de multiples vulnérabilités : géologiques, climatiques, humanitaires et sécuritaires, qui exacerbent l'exposition de nos populations à des risques extrêmes. Plus de 93 % de son territoire et plus de 96 % de sa population sont exposés à des risques de catastrophe.

L'année écoulée a encore illustré la brutalité de notre réalité : inondations meurtrières, glissements de terrain, épidémies et déplacements massifs dus à la violence des groupes armés. Les catastrophes naturelles et anthropiques s'entremêlent désormais, créant une crise humanitaire complexe qui met à l'épreuve la capacité de l'État haïtien et des institutions multilatérales à répondre efficacement.

C'est pourquoi Haïti accueille avec satisfaction la résolution **79/128** de l'Assemblée générale, adoptée le 4 décembre 2024, qui recommande l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la protection des personnes en cas de catastrophe. Cette décision historique, fondée sur le projet d'articles de la Commission du droit international (CDI), traduit une reconnaissance claire : les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, nécessitent un cadre légal universel de prévention, de préparation et de responsabilité.

Ma délégation salue le travail approfondi de la Commission du droit international (CDI), dont le projet d'articles constitue une base solide pour un futur instrument international. Nous relevons avec satisfaction la clarté des principes directeurs, notamment le principe de la dignité humaine (article 5), le devoir de coopération (article 7) et la primauté du consentement de l'État affecté (article 13). Ces principes traduisent un équilibre entre solidarité internationale et respect de la souveraineté nationale, équilibre essentiel pour un pays comme Haïti, souvent bénéficiaire d'assistance, mais aussi soucieux de préserver sa souveraineté et son intégrité institutionnelle.

Toutefois, Haïti estime que certaines dispositions méritent d'être renforcées pour garantir une effectivité réelle de la protection des personnes. L'article 11, relatif à la notification et à la coopération rapide, gagnerait à préciser des délais obligatoires et des canaux institutionnels de coordination, afin d'éviter les lenteurs bureaucratiques constatées lors des interventions internationales d'urgence. De même, l'article 16, qui prévoit l'assistance humanitaire internationale, devrait intégrer un devoir de transparence et de reddition de comptes pour les acteurs humanitaires et les donateurs, en vue de prévenir les dérives observées dans la gestion de l'aide post-séisme de 2010. Haïti appuie aussi l'idée d'un mécanisme de suivi interétatique,

chargé de veiller à la mise en œuvre des obligations prévues par la future convention, incluant le droit à la réparation pour les victimes.

Monsieur le Président,

Sur le plan national, Haïti met actuellement en œuvre le **Plan de Relèvement et de Résilience 2025-2030**, centré sur la prévention, la préparation communautaire et la reconstruction durable. Ce plan, soutenu par le BINUH, le PNUD et la Banque mondiale, articule la réforme du système de gestion des risques, la cartographie climatique, et la création d'un Fonds d'urgence national. La récente adoption du nouveau Code pénal et du Code de procédure pénale (2025) intègre également des dispositions inédites sur la responsabilité en cas de négligence publique ayant entraîné des pertes humaines lors de catastrophes, renforçant ainsi l'État de droit environnemental et la culture de responsabilité institutionnelle.

En effet, les catastrophes naturelles constituent aujourd'hui un défi colossal et multidimensionnel pour la communauté internationale. Leur fréquence et leur intensité, aggravées par les changements climatiques, plongent des nations entières dans des situations de vulnérabilité extrême. Haïti en demeure un exemple éloquent, illustrant les conséquences humaines, économiques et environnementales de ces désastres récurrents.

Face à cette réalité, notre réponse collective doit être unifiée, proactive et adaptée. Elle doit s'appuyer sur les principes de solidarité internationale, de respect de la souveraineté des États et de protection de la dignité humaine. Ces principes sont au cœur de l'action humanitaire efficace, fondée sur la coopération, la prévention et la responsabilité partagée.

Le principe de solidarité internationale doit continuer de guider nos efforts pour assurer des interventions rapides, coordonnées et transparentes, centrées sur les besoins réels des populations affectées. Les actions humanitaires doivent s'aligner sur les priorités nationales, afin d'appuyer la reconstruction durable et résiliente des pays sinistrés. L'expérience d'Haïti, notamment à la suite du séisme de 2010, rappelle l'importance d'une aide internationale respectueuse des stratégies nationales de relèvement et des plans de lutte contre la pauvreté.

Dans cette optique, la mise en place de mécanismes de gestion et de suivi transparents de l'aide humanitaire est indispensable. Il s'agit de garantir que les ressources mobilisées atteignent effectivement les populations dans le besoin, tout en prévenant les détournements et les inefficacités administratives. Les leçons tirées des expériences passées doivent inspirer des approches mieux coordonnées, plus responsables et plus durables dans la gestion des catastrophes naturelles.

En définitive, il est impératif d'agir ensemble, avec lucidité et solidarité, pour bâtir un avenir plus sûr, équitable et résilient. La prévention et la protection ne sont pas de simples options : elles constituent une obligation morale et une responsabilité collective envers les générations présentes et futures.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement constant pour un monde plus sûr et plus résilient.